

# RÉVISION DE LA DIRECTIVE MIF : QUELLE NOUVELLE ORGANISATION DES MARCHÉS ?

**Lieu**

Salons Hoche  
9 Avenue Hoche 75008 Paris  
Métro : Courcelles &  
Charles de Gaulle Etoile  
Parkings : Hoche & Saint Honoré

**Contact**

Magali Marchal  
Tél. : 01 48 00 54 04  
Fax : 01 48 24 12 97  
marchal@revue-banque.fr

Le Club Banque est le rendez-vous mensuel de la banque et de la finance, organisé par la Revue Banque. Pour adhérer, la cotisation annuelle et institutionnelle pour 11 séances est de 1485 euros HT. Eligible au DIF

La séance sera clôturée par un cocktail.

**Président de séance :** Carlo **COMPORTI**, directeur, Promontory Financial Group, Paris

**Panorama de la nouvelle mouture de MiFID & ses enjeux au niveau européen**  
Simon **JANIN**, représentant du directeur général du Trésor

**Les interrogations des entreprises d'investissement face au projet de révision**  
Emmanuel de **FOURNOUX**, directeur infrastructure de Place et réglementation prudentielle, activités de marché, AMAFI

**Retours d'expérience de la profession bancaire**  
Stéphane **GIORDANO**, head of execution services, Paris, Société Générale Corporate & Investment Banking

**La nouvelle Directive MIF répond-elle aux interrogations du public et assure-t-elle un marché intègre qui finance l'économie ?**  
Jean-Pierre **PINATTON**, président du conseil de surveillance, Oddo & Cie

Nom.....

Prénom.....

Fonction .....

Service .....

Société .....

Adresse .....

.....

Code postal / Ville.....

Tél .....

E-mail .....

Date et signature

assistera au Club Banque       n'assistera pas au Club Banque

**Participation :** 235,00 euros HT soit 281,06 euros TTC

**Bulletin et règlement** (à l'ordre de Revue Banque)

à retourner à : Revue Banque, Magali Marchal,

18, rue La Fayette 75009 Paris - Tél. : 01 48 00 54 04 - Fax : 01 48 24 12 97

**IMPORTANT :** Le montant de votre inscription est imputable à vos dépenses de formation continue. Dès réception de votre inscription, nous vous adresserons une facture-convention (n° d'agrément 11-7511101-75). Si la facture-convention est à envoyer à l'organisme qui gère votre budget formation, merci de préciser les coordonnées ci-dessous :

.....  
.....  
.....

En cas d'annulation effectuée moins de 7 jours avant la date de la séance ou en cas d'absence le jour de la séance, le paiement de l'inscription restera pleinement dû et ne donnera lieu à aucun remboursement. Vous pouvez vous faire remplacer en nous communiquant par écrit les noms et coordonnées du remplaçant.

Affranchir  
au tarif  
en vigueur

**REVUE BANQUE**  
**SÉMINAIRES**  
18, rue La Fayette  
75009 Paris